

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## N°2025/31 EN DATE DU 20/10/2025

### Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 00

Votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 20 octobre 2025, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 13 octobre 2025, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

**Présents :** Mmes ACHARD. BAYLE. BRUZAT. DUBARRY. GIROIR. MARCILLAUD. ESCALIER. LEONARD Mrs JOUHANNEAU. LAVALADE. PETILLON. LEVEQUE. DELOMENIE. CARREAUD

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

### ACHAT DE DEUX PARCELLES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est à la recherche de terrains pour permettre le stockage de différents matériels lui appartenant.

Madame Chantal Defaye propriétaire en indivision avec ses 2 enfants, Lydie et Ludovic, de 2 parcelles se trouvant dans le bourg de St Martin le Vieux à proximité de la mairie serait d'accord pour nous les céder au prix de 150€ TTC.

**Considérant** les éléments précédemment cités,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer qui ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'acheter aux consorts DEFAYE les 2 parcelles cadastrées section A473 et A474 d'une contenance respective de 601 m<sup>2</sup> et de 1209 m<sup>2</sup> pour une valeur de 150€ TTC
- de désigner Maître Catherine EXBRAYAT Notaire, sise à NEXON, 1 Bis avenue Charles de Gaulle pour rédiger les actes nécessaires à la transaction.
- De s'engager à payer l'ensemble des frais administratifs et de publicité relatifs à cette transaction.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Au registre sont les signatures ;

Le maire,  
Sylvie ACHARD



Transmise le 21/10/2025  
Affichée le 21/10/2025

Le secrétaire de séance,  
Damien LEVEQUE

